



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités**

Service interministériel de défense et de protection civiles
Tel : 04.88.17.80.50
Courriel : pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le **- 9 MAI 2023**

La préfète de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les maires
des communes in fine

Objet : Evolution des services d'avertissement de pluies intenses et de crues soudaines
P.J. : 1

Comme vous le savez, Météo-France et le réseau Vigicrues du ministère de la transition écologique ont créé, il y a plusieurs années déjà, deux outils d'avertissements spécifiques pour répondre aux besoins des autorités locales de gestion de crise :

- **APIC** (avertissement pluies intenses à l'échelle des communes). Proposé par Météo-France, cet outil vous avertit lorsque les précipitations en cours dans au moins une des communes de votre abonnement revêtent un caractère exceptionnel.
- **Vigicrues Flash**. Ce dernier vous avertit d'un risque de crues soudaines dans les prochaines heures dans au moins une des communes de votre abonnement. Ce service automatique ne concerne que certains cours d'eau non couverts par la vigilance crues.

Ces outils sont complémentaires de la vigilance météorologique diffusée par Météo-France et de la vigilance crues émise par le service de prévision des crues. Toutes ont pour objet d'informer les pouvoirs publics et les citoyens des risques hydro-météorologiques dans les prochaines 24 heures, tandis que les deux outils précédents sont destinés à alerter.

Votre commune est abonnée au service APIC ou au service APIC-Vigicrues Flash. Dans un souci de constante amélioration, **des évolutions importantes y ont été apportées.** Ces évolutions sont accessibles depuis une nouvelle interface de visualisation et d'abonnement <https://apic-pro.meteofrance.fr>

Votre compte actuel est déjà validé par mes services. L'envoi des avertissements vers tous les destinataires que vous aviez désignés dans votre compte n'est pas impacté par la bascule de la nouvelle version, assurant ainsi la continuité de service sans intervention de votre part.

Toutefois, pour accéder à votre compte sur cette nouvelle interface, vous devez vous identifier selon la procédure suivante :

- votre identifiant est désormais le code INSEE de votre commune.
- votre mot de passe reste inchangé. En cas d'oubli, vous pourrez en demander un autre en cliquant sur le lien disponible sur la page d'accueil.

Lors de votre première connexion, il est conseillé de vous rendre dans le menu principal :

- rubrique « *Mon compte* » où sont indiqués vos coordonnées complètes et l'identifiant de votre référent valideur.

- rubrique « *Abonnement* » afin de vérifier le contenu vos abonnements (zone de surveillance, destinataires des avertissements selon le média de diffusion choisi)
- rubrique « *Carnet d'adresses* » afin de procéder à une vérification et à une éventuelle mise à jour de vos contacts.

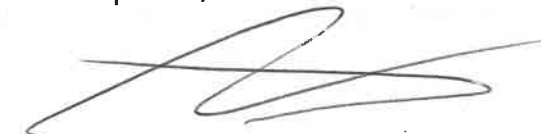
Une fois ces vérifications faites, vous pourrez compléter le contenu de votre compte, en créant par exemple des abonnements supplémentaires sur d'autres zones d'intérêt, par exemple des communes voisines exposées à des pluies intenses pouvant avoir des conséquences sur votre territoire.

Afin de vous accompagner dans la prise en main de cette interface, qui vous permettra de gérer de façon plus ergonomique votre compte, vous trouverez les indications nécessaires dans la notice en pièce jointe.

Pour plus d'explications, une brochure de présentation générale et des FAQ sont également disponibles depuis la plateforme dans le menu principal, rubrique "*En savoir plus*".

Mes services demeurent à votre disposition pour vous apporter tout complément que vous jugerez nécessaire.

Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet



Vincent NATUREL

Destinataires :

ALTHEN-DES-PALUDS
APT
AUREL
BEAUMONT-DU-VENTOUX
BOLLÈNE
BONNIEUX
CADENET
CADEROUSSE
CAMARET-SUR-AIGUES
CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE
COURTHEZON
FLASSAN
GARGAS
GORDES
GOULT
GRAMBOIS
ISLE-SUR-LA-SORGUE (L')
JONQUERETTES
JONQUIERES
LACOSTE
LAGNES
LAMOTTE-DU-RHONE
LORIOU-DU-COMTAT
LOURMARIN
MALEMORT-DU-COMTAT
MAZAN
MERINDOL
MONTEUX
MORMOIRON
OPPÈDE
ORANGE
PERTUIS
PUYVERT
RICHERENCHES
ROUSSILLON
RUSTREL
SAIGNON
SAINT-CHRISTOL
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE
SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS
SAINT-SATURNIN-LES-APT
SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES
SARRIANS
SAULT
SORGUES
TAILLADES
THOR (LE)
TRAVAILLAN
UCHAUX
VALRÉAS
VENASQUE
VIENS
VILLARS
VILLEDIEU
VILLELAURE
VILLES-SUR-AUZON
VIOLES

